



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 116048

Texte de la question

Mme Marie-Josée Roig appelle l'attention de Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur la défiscalisation des cotisations versées pour bénéficier d'un régime complémentaire maladie. Les Français actifs et retraités ont en majorité recours à la souscription de complémentaires pour leur assurance maladie. Un dispositif de défiscalisation permet d'encourager les souscripteurs actifs à un contrat de complémentaire santé auprès d'organismes mutualistes. Il apparaît cependant qu'en l'état actuel de la législation les retraités ne peuvent profiter de cette facilité accordée aux actifs au termes des articles 83 et 154 *bis* du Code général des impôts. Elle souhaiterait donc connaître la position du Gouvernement sur cette question.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Josée Roig](#)

Circonscription : Vaucluse (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116048

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2011, page 8270

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)